



Honoraires maximum à la charge du mandant
Applicable en vigueur de 01/01/2022

Terrains - Habitations Principales ou Secondaires

Jusqu'à 40 000 €	4 000 TTC
De 40 001 à 60 000 €	9% TTC
De 60 001 à 75 000 €	8.5% TTC
De 75 001 à 90 000 €	8% TTC
De 90 001 à 150 000 €	7% TTC
De 150 001 à 200 000 €	6% TTC
De 200 001 à 350 000 €	5.5% TTC
De 350 001 à 600 000 €	5 % TTC
De 600 001 à 1 000 000 €	4 ,5% TTC
De 1 000 000 et plus	4% TTC

Les mandats faisant l'objet d'une délégation de la part d'une autre agence immobilière adhérente d'un groupement ou d'une association d'agent immobiliers dont le règlement intérieur prévoit pour chaque adhérent, la délégation automatique de ses mandats exclusifs à l'ensemble des adhérents. Le montant des honoraires est celui correspondant au barème de l'agence détenant le mandat principal.

Transactions Commerciales et Professionnelles

De 0 à 75 000 €	10% TTC
De 75 000€ à 250 000 €	9% TTC
De 250 001 à 500 000 €	8% TTC
De 500 001 et plus	7% TTC

ESTIMATION

Le tarif forfaitaire est de 120 Euros TTC en cas de non-commercialisation. Un remboursement sera appliqué pour tout mandat exclusif signé à l'agence L'ADRESSE PRAYSSAC IMMOBILIER -AGENCY FAVORY aux conditions de l'estimation.